

Pour une France influente dans une Europe qui avance

CONSTITUTION EUROPÉENNE : LE RAPPORT QUI ÉCLAIRE LE DÉBAT

Le 1^{er} juillet, le Président Pierre Lequiller a présenté, au nom de la délégation pour l'Union européenne, **un rapport d'information sur le Traité constitutionnel adopté le 18 juin par le Conseil européen, avec pour objectif d'éclairer les deux grands débats, parlementaire et référendaire**, qui s'ouvrent en France sur la ratification de ce texte. En particulier, le Président Pierre Lequiller a souhaité

pointer les principales modifications apportées par les chefs d'Etat ou de gouvernement au texte issu de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Le texte final intègre dans le Traité la Charte des droits fondamentaux, sauvegarde l'exception culturelle et comporte des dispositions permettant le développement de coopérations renforcées entre certains pays de l'Union qui veulent aller de l'avant.

L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EN DÉBAT À L'ASSEMBLÉE

Le débat d'initiative parlementaire sur les modalités d'application de la réforme de la PAC, qui s'est tenu le 15 juin, a permis à la représentation nationale d'évaluer l'ampleur des changements à venir **et de préparer par l'échange et l'information les débats législatifs consacrés à la ruralité, appelés à l'automne à l'ordre du jour de l'Assemblée**. Comme l'a rappelé en introduction Antoine Herth, la nouvelle politique agricole commune s'articule autour de trois grands axes : un paiement unique par exploitation pour les agriculteurs de l'Union, indépendant de la production ; la subordination de ce paiement

au respect de normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et de bien-être des animaux, ainsi qu'à l'exigence du maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes ("écoconditionnalité") ; une politique de développement rural renforcée, dotée de moyens financiers accrus.



▲ Arlette Franco, membre de la délégation

POINTS FORTS

- > Sauvegarde de l'exception culturelle.
- > Affirmation du principe d'"écoconditionnalité" des terres agricoles.



▲ Réunion commune, le 30 novembre 2004, de la délégation et de la commission des affaires européennes de la Chambre des députés de la République tchèque, sous la présidence de Pierre Lequiller

TRANSPOSITION DES DIRECTIVES : ÉTAT D'URGENCE

Pour la seconde année consécutive, Christian Philip a dressé un "état des lieux alarmant" dans son rapport sur la transposition des directives européennes en droit interne, présenté le 1^{er} juillet au nom de la délégation pour l'Union européenne. Il a en effet souligné que, **malgré les déclarations volontaristes du Gouvernement, le stock des directives n'ayant pas fait l'objet de**

mesures nationales d'exécution avant l'échéance fixée, n'a pas diminué, notre pays se classant au contraire à la dernière place de l'Union. Afin d'étudier les voies d'un rétablissement à la fois urgent et indispensable, le rapport a mis en lumière les "bonnes pratiques" de nos voisins les plus performants. Au terme de son analyse, le rapporteur a dressé une série

de propositions demandant une implication renforcée du Premier ministre, une meilleure acculturation des ministères et enfin un aménagement des conditions d'examen parlementaire des directives, par exemple par "l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, deux fois par an, de projets de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire (DDAC)".



Quel poids pour la France dans l'UE ?

Document

L'opinion courante selon laquelle la France subirait une érosion de son influence au sein des institutions communautaires est-elle justifiée ?

Le rapport de Jacques Floch consacré à cette question répond par la négative et précise comment remédier aux faiblesses qui ont pu récemment apparaître dans les mécanismes de représentation de notre pays dans les instances européennes.



▲ Jacques Floch, auteur du rapport d'information sur l'influence de la France en Europe

LA QUESTION TURQUE DANS L'HÉMICYCLE

Le 14 octobre les députés ont entendu une déclaration du Gouvernement sur la candidature de la Turquie à l'Union européenne, puis en ont débattu. La discussion a permis à toutes les sensibilités de l'hémicycle de se faire le relais des espoirs mais aussi des interrogations de nos compatriotes. Puis, le 21 décembre, au lendemain de la décision du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie, les députés ont de nouveau débattu de cette question centrale pour l'avenir de l'Union, témoignant de leur volonté de suivre pas à pas ce dossier dans les années à venir.

ZOOM